

Amiante : Encadrant mixte ou cumul de fonctions Formation préalable selon l'art. R 4412-94 alinéa 2 du Code du Travail (sous-section 4)

Votre contact

IFRB Poitou-Charentes
05 49 61 20 66
contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

5 jours - 35:00 heures

Tarif

1 120.00 € HT soit 1 344.00 € TTC par participant

Public

L'employeur et toute personne cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de chantier dans le cadre d'interventions sur matériau amianté ou présence suspectée d'amiante.

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.

Savoir lire et écrire le français.

Occuper des fonctions d'encadrement dans l'entreprise, avoir des aptitudes à la rédaction de documents.

Détenir une **attestation médicale* d'aptitude au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire**.

Le stagiaire devra **se présenter avec les EPI de base*** (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants).

***Indispensable à la délivrance de l'attestation de compétence. En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques.**

Modalités, moyens pédagogiques et supports

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Formation à dominante pratique et illustrée par de nombreux supports digitaux (films, tutoriels, etc.). Formation réalisée sur plateforme habilitée INRS permettant la mise en œuvre des 3 niveaux d'empoussièrement.

Remise des supports de formation constituant une première base documentaire pour le participant.

Profil de l'intervenant

Formateurs, techniciens ou ingénieurs qualifiés, disposant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques.

Informations complémentaires

Les participants sont invités à se munir d'une clé USB.

Objectifs professionnels

Connaître les opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
Appliquer et faire appliquer les procédures opératoires

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
- Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Contenu

- Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères
- Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification
- Produits de substitution
- Dispositif réglementaire (Code de la santé publique, Code du travail, réglementation ICPE, ADR, etc.)
- Documents exigibles lors des interventions sur des immeubles bâtis (rapports de repérages, diagnostics, NF X 46-020)
- Responsabilités pénales, administratives
- Analyse critique d'un repérage amiante et évaluation des risques
- Choix, mise en œuvre, utilisation et maintenance des équipements de protection (individuelle et collective)
- Consignes à tenir en cas de situation d'urgence et situations anormales
- Gestion des déchets (emballage, marquage, transport, élimination, etc.)
- Contrôles sur chantier (mesures d'empoussièrement, dépression, étanchéité, rejets d'effluents, etc.)
- Documents de chantier (traçabilité, BSDA, fiches d'expositions, etc.)

Critères et modalités d'évaluation

Épreuve théorique : à minima 20 minutes validée par un test Q.C.M

Epreuve pratique : environ 1 heure

Attestation de compétences si réussite aux évaluations théoriques et pratiques

Attention : la délivrance de l'attestation est soumise à la réussite de l'ensemble des épreuves pratiques (y compris à la réalisation d'une décontamination réelle en sas à 5 compartiments équipés de douches)

Attestation de compétences valide 3 ans.

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.

